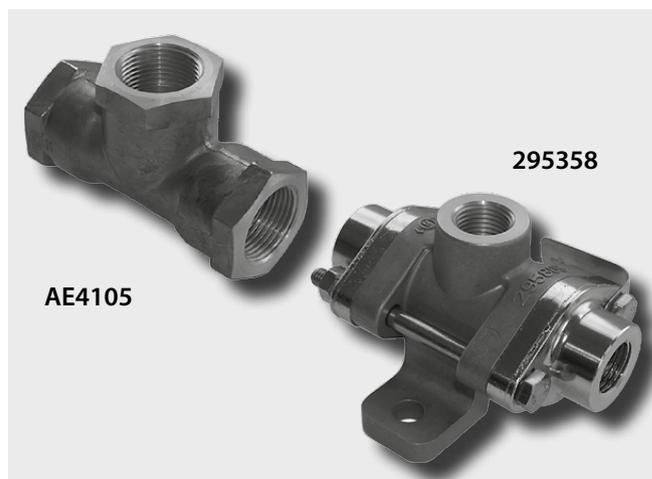


Fonction

Une **Double Valve d'Arrêt** peut recevoir des pressions en provenance de sources différentes, la pression la plus élevée sera délivrée tandis que la pression la plus faible sera isolée.

La Double Valve d'Arrêt est fréquemment utilisée en tant que dispositif anti-addition des efforts sur des véhicules équipés de cylindres doubles à ressort.

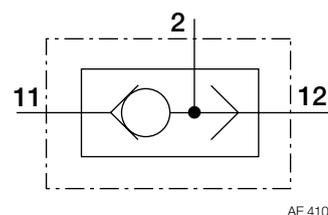
Si un véhicule est en stationnement (les cylindres doubles à ressort sont hors pression) et que le frein de service est ensuite appliqué, la double valve d'arrêt dirige alors la pression dans la chambre à ressort du cylindre double. Ceci permet d'éliminer l'addition des efforts liés à l'application simultanée du frein de park et du frein de service susceptible d'endommager les freins.



Caractéristiques techniques

Pression de service maxi. :	10 bars
Plage de la température de service :	-40 °C à +80 °C
Diamètre nominal :	Ø 14 mm
I40405-AE4105	Ø 11 mm
295358	
Pression différentielle mini. :	0,15 bar
Poids :	environ 0,10 kg.
I40405-AE4105	environ 0,32 kg
295358	

Symbole Standard selon DIN ISO 1219

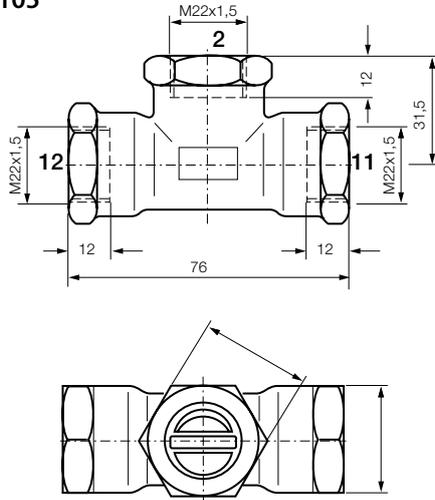


Récapitulatif de la Gamme

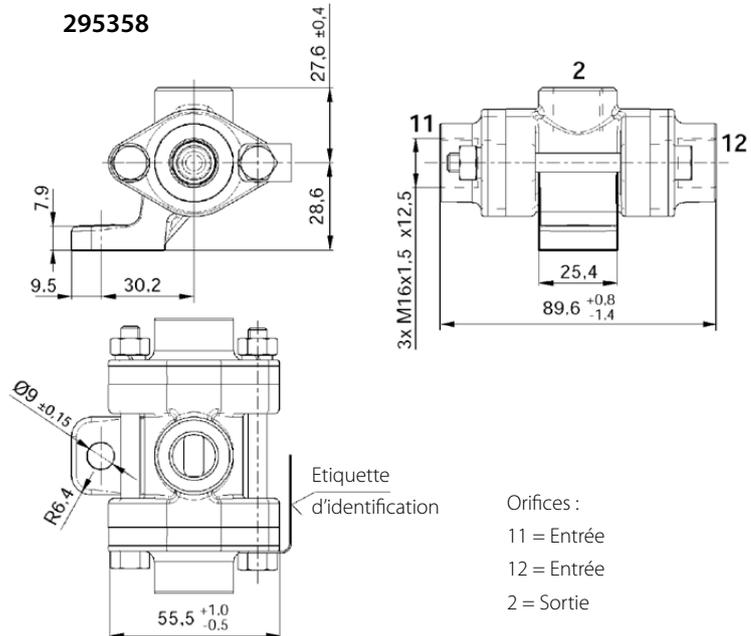
Référence	Type	Raccords filetés	Modèle
I40405	AE4105	M22x1.5	Sans fixation
295358	-	M16x1.5	Avec fixation

Dimensions

AE4105



295358



Orifices :
11 = Entrée
12 = Entrée
2 = Sortie

Installation

Les Doubles Valves d'Arrêt sont conçues pour être montées dans une conduite ou sur un support.

Entretien

Les Doubles Valves d'Arrêt ne sont pas réparables.

Détails Relatifs à la Révision

Rev. 003	Avril 2019	Nouvelle Présentation



Knorr-Bremse Group

Knorr-Bremse Systems for Commercial Vehicles
Moosacher Strasse 80 | 80809 Munich | Germany
Tel: +49 89 3547-0 | Fax: +49 89 3547-2767
WWW.KNORR-BREMSECVS.COM

Remarque

Les présentes informations peuvent être soumises à modification sans notification préalable et peuvent de ce fait différer de la dernière version. Veuillez consulter notre site – www.knorr-bremseCVS.com - pour vérifier la dernière mise à jour ou bien contacter votre représentant local Knorr-Bremse.
Si des travaux de maintenance sont effectués sur un véhicule sur la base d'informations tirées du présent document, il est de la responsabilité de l'atelier de veiller à ce que le véhicule soit entièrement testé et en parfait état de marche avant qu'il ne soit remis en service. Knorr-Bremse décline toute responsabilité pour tout problème résultant de la non-exécution des tests appropriés et des mesures qui s'imposent.

© Knorr-Bremse AG

Tous droits réservés – y compris les droits de propriété industrielle enregistrés. La société Knorr-Bremse AG se réserve tous droits de disposer de toute reproduction et transfert.

Toutes les informations actualisées relatives à nos produits sont disponibles sur le site www.knorr-bremseCVS.com

Exclusion de responsabilité

Les présentes informations sont destinées à l'usage exclusif de personnes dûment formées dans le secteur des véhicules utilitaires, et ne doivent pas être transmises à des tiers. Toutes les recommandations concernant les produits et leur entretien ou utilisation se réfèrent à des produits Knorr-Bremse et ne peuvent s'appliquer à des produits d'autres fabricants. Ces informations ne sauraient prétendre à une quelconque exhaustivité et aucune responsabilité ne sera assumée pour les conséquences susceptibles de découler de leur emploi. Nous déclinons toute responsabilité et ne saurions assumer une quelconque garantie quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'actualité des données.

Ces informations ne peuvent constituer une quelconque garantie ou une quelconque conformité des caractéristiques des produits ou systèmes décrits. Nous déclinons toute responsabilité sur la base des informations, de leur utilisation, des recommandations ou conseils fournis. En aucun cas nous ne saurions être tenus pour responsables de dommages ou pertes, excepté dans le cas où un caractère intentionnel ou une négligence grave nous est imputable, ou dans le cas où des dispositions légales obligatoires sont applicables. Cette exclusion de responsabilité est la traduction française du libellé en langue allemande, qui fait exclusivement foi dans tous les rapports juridiques. Tout litige découlant de l'utilisation de ces informations sera régi par le droit allemand.